



Compte-rendu de l'assemblée générale du GIP Massif central

15 décembre 2021 en visio depuis l'hôtel de Région AURA à Clermont-Ferrand

Elus participants :

- Bourgogne-Franche-Comté : Sylvain MATHIEU, Fabrice VOILLOT Conseiller régional, absent donne pouvoir à Sylvain Mathieu
- Nouvelle-Aquitaine : Philippe NAUCHE, Conseillère régionale déléguée, Isabelle BOUDINEAU
- Auvergne-Rhône-Alpes : Emmanuel FERRAND, conseiller régional avec pouvoir de Brice HORTEFEUX, conseiller régional
- Occitanie : Vincent LABARTHE, Vice-président.

Equipes techniques présentes :

- Auvergne-Rhône-Alpes : Mickaël Paut
- Bourgogne-Franche-Comté : Fanny Renaudeau,
- Nouvelle-Aquitaine : Véronique Audhuy, Samuel Bossard
- Occitanie : Caroline Socié, Geoffrey Cros
- GIP : Isabelle Blanc, Pauline Coste, Estèle Rival, Julien Debarnot, Florian Seguin, Yohann Mamert, Sylvie Pétrosso, Pierre-Emmanuel Mélac, Catherine Petit, Marie-Stella Telasco.
- Référent territorial de la Commission Andréa MURGIA

10H45 : Avec 5 élus votant présents plus deux pouvoir, le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

En préambule, Pauline Coste indique que la réunion de l'assemblée générale sera enregistrée. Il est procédé à un tour de table des personnes présentes.

Philippe NAUCHE introduit Isabelle BOUDINEAU, conseillère générale déléguée aux affaires européennes en Région Nouvelle-Aquitaine qui vient d'être désignée par le Président Alain Rousset comme seconde représentante de sa Région au GIP. Conformément aux statuts, Madame BOUDINEAU doit prendre la première vice-présidence du GIP. Cette nomination est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

[1-Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 13 octobre 2021](#)

Emmanuel Ferrand demande à ce que la diapositive présentant la situation de consommation des crédits FEDER au 30 septembre 2021 ainsi que celle relative aux objectifs du DO sur la fin du programme soient rajoutées à ce compte rendu. Elles sont fournies ici et seront rajoutées. Il n'y a pas d'autre remarque sur ce compte-rendu.

Par ailleurs, Emmanuel Ferrand demande à ce que les documents de séance soient envoyés en une seule fois pour en faciliter la lecture et la compréhension. Il lui est répondu que le nécessaire sera fait sur les prochaines AG même si c'est toujours difficile en fin d'année puisque le GIP est tributaire des résultats de consommation du FEDER pour sa construction budgétaire et que ceux-ci arrivent au dernier moment.

année	allocation principale	réserve de performance (6%)	préfinancement initial (1%)	préfinancement annuel	seuil DO	seuil DO (en cumul)	Avec lissage DO 2024	%	pour mémoire - rappel modalités de calcul
2014	5 657 400,00	322 813,00	376 000,00						
2015	3 798 006,00	329 276,00	376 000,00						
2016	5 351 919,00	335 867,00	376 000,00	752 000,00					
2017	5 367 230,00	342 589,00		987 000,00	2 190 400,00	2 190 400,00	2 190 400,00	6,04%	1ère année DO - n°3 (tranche 2014) = allocation principale 2014 - préfi initial des 3 années - préfi annuel 2016 & 2017
2018	5 474 644,00	349 446,00		1 034 000,00	2 764 006,00	4 954 406,00	4 555 409,86	12,57%	2ème année DO - n°3 (tranche 2015) = allocation principale 2014/2015 - préfi initial des 3 années - préfi annuel 2016, 2017 & 2018
2019	5 584 206,00	356 438,00		1 041 881,40	4 220 037,60	9 174 443,60	6 011 441,46	16,59%	3ème année DO - n°3 (tranche 2016) = allocation principale 2014/2016 - préfi initial des 3 années - préfi annuel 2016, 2017, 2018 & 2019
2020	5 685 948,00	363 571,00		1 087 180,50	4 280 049,11	13 454 493,01	6 071 453,27	16,75%	4ème année DO - n°3 (tranche 2017) = allocation principale 2014/2017 - préfi initial des 3 années - préfi annuel 2016, 2017, 2018, 2019 & 2020
2021				772 787,06	4 701 856,94	18 156 349,95	6 493 260,80	17,92%	5ème année DO - n°3 (tranche 2018) = allocation principale 2014/2018 - préfi initial des 3 années - préfi annuel 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 & 2021
2022				772 787,06	4 811 418,94	22 967 768,89	6 602 822,80	18,22%	6ème année DO - n°3 (tranche 2019) = allocation principale 2014/2019 - préfi initial des 3 années - préfi annuel 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 & 2022
2023				772 787,06	4 923 160,94	27 890 929,83	6 714 564,80	18,53%	7ème année DO - n°3 (tranche 2020) = allocation principale 2014/2020 - préfi initial des 3 années - préfi annuel 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 & 2023
31/07/2024					10 748 423,17	38 639 353,00		0,00%	
TOTAL	36 239 353,00	2 400 000,00							
TOTAL FEDER						38 639 353,00			

préfinancements 2014 => 2018 calculés sur maquette 40 M€
préfinancements 2019 => 2023 calculés sur maquette 39,6 M€



2-Approbation de la délibération du comité de programmation qui s'est tenu dans l'heure précédente pour les subventions FEDER

Le comité de programmation a abouti aux décisions suivantes en matière d'engagement FEDER :

Programmation :

- 16 dossiers
- Coût total éligible : 2 309 633 euros
- Montant subvention FEDER : 993 074, 88 euros

Reprogrammation :

- 7 dossiers
- Subvention FEDER en plus 91 155, 67 euros

Déprogrammation

Subvention FEDER en moins 65 249, 77 euros

La délibération n°21-12-01 est adoptée à l'unanimité.

3. Recours gracieux présenté par la communauté de communes Comtal, Lot et Truyère

Philippe NAUCHE propose à Isabelle BLANC de présenter ce dossier délicat et totalement dérogatoire.

La décision de présenter ce recours gracieux a été prise par l'équipe technique du GIP après analyse de l'historique de ce dossier et échanges approfondis avec la communauté de communes concernée. Isabelle Blanc explique le cheminement compliqué de ce dossier depuis sa programmation en 2016. Les changements intervenus dans les gestionnaires de part et d'autre et un contexte institutionnel compliqué n'ont pas permis de réintroduire la DETR dans le plan de financement qui a servi de base au conventionnement car personne ne s'est aperçu du problème jusqu'à la demande de paiement du solde. Il y a donc eu torts réciproques et responsabilité partagée puisque la notification de l'attribution DETR n'a jamais été transmise au GIP malgré deux avenants de prorogation de l'opération. De plus, la qualité de réalisation de l'opération est remarquable et il n'y a pas d'acrimonie entre les parties prenantes, simplement un constat partagé

Une négociation a été tentée avec l'autorité de certification afin de pouvoir engager du FEDER à titre rétroactif mais cela s'est avéré impossible car le conventionnement et les avenants sont désormais inamovibles puisque hors délai.

Les élus craignent le risque de contagion sur ce type de décision qui pourrait ouvrir une boîte de Pandore. Ils déplorent la rigidité du système par rapport aux délais qui ne permet pas de retoucher les fonds FEDER même si tout le monde est d'accord sur ce qui s'est passé. Samuel Bossard indique qu'il est inutile d'envisager un recours envers la Commission pour une somme aussi faible. Andréa Murgia confirme cet avis.

Les élus considèrent que le seul motif valable d'acceptation de ce recours gracieux est la responsabilité partagée qui peut incriminer l'action du GIP en partie.

Isabelle Blanc assure qu'il n'y aura pas d'autres dossiers car les 8 autres qui auraient pu être concernés sont soldés.

La seule solution consiste à compenser ce différentiel de 13 558,17 euros en mobilisant les fonds propres du GIP qui sont alimentés par les contributions des régions.

Isabelle Blanc précise que la somme correspondante a été provisoirement prévue dans la ligne consacrée aux contributions des régions sur le budget 2022.

La délibération n°21-12-04 correspondante est adoptée à l'unanimité.
--

4. Validation des modifications statutaires

Par rapport à la délibération présentée et adoptée lors de l'Assemblée générale de janvier deux nouvelles propositions sont amenées.

La première concerne le maintien de la capacité juridique du Président et des vice-présidents durant la période de vacance qui peut faire suite à une élection régionale jusqu'à la réinstallation de l'Exécutif du GIP. Elle vise une modification de l'article 16 permettant à l'autorité de gestion de maintenir son rythme de travail dans des conditions normales.

La seconde spécifie le fait que toute modification statutaire de la convention constitutive du GIP doit être approuvée par délibération convergente des 4 Régions concernées après que l'assemblée générale du GIP se soit prononcée et avant transmission au Préfet de Région pour prise d'un arrêté inter préfectoral de confirmation (modifications des articles 22 et 26).

L'idée est que le GIP, en tant qu'autorité de gestion mais aussi de façon plus générale, puisse démarrer 2022 avec des statuts toilettés et opérationnels qui lui facilitent l'exercice de ses missions.

Isabelle Blanc précise que la délibération du 13 octobre comprenant les deux premières modifications et celle de ce jour, comprenant les deux suivantes, si elle est adoptée, seront transmises dans une version rassemblée aux Régions afin qu'elles puissent délibérer en

une seule fois sur l'ensemble courant 2022. Elle remercie les services juridiques d'Occitanie et de Bourgogne Franche-Comté qui sont intervenus en soutien sur ce dossier.

La délibération n°21-12-02 correspondante est adoptée à l'unanimité.

5. Présentation et échanges autour d'éléments tendanciels liés à la consommation des crédits FEDER d'ici la clôture du programme

Philippe NAUCHE évoque une éventuelle modification du calendrier de clôture qui aboutirait à un desserrement des échéances afin de faciliter la consommation de l'enveloppe. Les objectifs du DO ont été atteints grâce à un travail soutenu de l'équipe et en partie à l'avance prise l'an passé puisque sur l'ensemble du programme, il est possible de raisonner en cumul de résultats depuis le début. Il est certain que cette situation reste fragile mais il faut noter que le stock de demandes de paiements déposé sur Synergie depuis début 2021 a été intégralement résorbé.

Cela signifie que le GIP a produit tous les CSF possibles par rapport aux demandes déposées. Tous n'ont pas été validés par l'autorité de certification d'où un résultat un peu en retrait en matière de consommation par rapport à ce que nous visions.

Cela signifie également que nous ne pouvons atteindre les objectifs assignés lors de l'AG en termes de consommation de l'enveloppe car nous n'avons pas eu en face la demande correspondante pouvant justifier un tel niveau de consommation.

Par ailleurs, lorsque l'on regarde en détail le différentiel entre le FEDER programmé et le FEDER réellement payé en essayant de distinguer l'impact de la crise sanitaire, on se rend compte qu'il y a une sous-consommation chronique de l'ordre de 20 % (79,12%) sur l'ensemble des opérations soldées. Elle varie de 85,78 % (axe 1 tourisme) à 85,06 % (axe 1 Biodiversité) à 61, 56 % (axe 2 bois) ou 74,48% (axe 3 accueil) et 83, 37 % (axe 3 attractivité).

Ce phénomène a été quelque peu accentué par la crise sanitaire mais existe également de façon structurelle

L'ensemble de ces éléments milite très fortement en faveur d'une modification de ce calendrier afin de regonfler un peu le montant de la programmation qui reste à opérer. Il insiste également sur la nécessité de stimuler les demandes de paiement au sein de la matière déjà programmée

La discussion s'engage sur une modification substantielle du calendrier de clôture tel qu'il était communément admis et partagé jusqu'alors. Cette possibilité est renforcée par la nécessité de pouvoir assurer les ultimes opérations de clôture jusqu'en mars 2025 ainsi que le rappelle Andréa Murgia. Il n'y aura pas de seuil DO à atteindre en tant que tel sur

2024 et 2025 mais l'objectif reste de consommer un maximum de l'enveloppe avant la clôture.

Pour cela, il faut optimiser d'ici septembre 2023 la programmation opérationnelle et s'interroger sur la répartition des dossiers à programmer actuellement en zone grise (entre le POI 14/20 et l'axe interrégional du 21/27).

Afin de pouvoir accueillir de nouveaux dossiers tout en sécurisant la clôture du programme notamment par rapport à la fin de réalisation des opérations programmées à financer, il est décidé que :

-On réouvre sur le portail du partenariat Massif ainsi que sur Synergie l'accueil de nouveaux dossiers jusqu'au 31/03/2022, soit 6 mois de plus,

-La fin de programmation est maintenue au 30/09/2022,

-La fin de réalisation des opérations est fixée au 30/09/2023 soit 7 mois supplémentaires

-La remontée des dépenses éligibles pourra s'opérer jusqu'au 31/12/2023

-Les ultimes déprogrammations et reprogrammations interviendront avant le 31/12/2023

-Enfin, le dépôt des demandes de solde doit s'opérer avant le 31/01/2024.

A la suite de cette AG, certaines dates de ce calendrier dont celle relative à la programmation ont été modifiées. Un nouveau calendrier sera donc présenté aux élus à l'AG suivante afin d'optimiser la programmation sur la fin de programme.

Sur cette nouvelle base d'organisation temporelle, le GIP recontactera tous les porteurs de projet susceptibles de déposer un nouveau dossier conforme au cadre des axes du POI 14/20 suivant les modalités au fil de l'eau puisqu'il n'est plus possible d'organiser des appels à projet.

Le montant de l'impact sur la programmation à venir sera présenté de façon globale lors de l'AG de mars 2022 et de façon plus affinée lors de celle de juin 2022.

Au-delà de ces modifications de calendrier, il n'est pas exclu de procéder à un véritable remaquetage du POI 14/20 dans la mesure où la seule réaffectation formelle des 10 % de programmation des axes les moins sollicités vers les plus sollicités ne permettrait pas d'optimiser suffisamment les crédits restants notamment en faveur de l'axe 1. Ce remaquetage, pour être efficace, devrait intervenir au printemps 2022.

L'articulation entre le 14/20 et le 21/27 pour les projets constitués de plusieurs phases bien identifiées devra passer par le filtre d'un dialogue de gestion entre le GIP et la DFE AURA afin de s'assurer que tous les dossiers pouvant prétendre au FEDER Massif bénéficieront d'une solution pérenne tout au long de leur réalisation.

A ce stade de la réunion André Murgia signale qu'il arrête la visio appelé par d'autres obligations. Il propose néanmoins aux élus une réunion prochaine si possible en janvier afin de discuter des conditions de la clôture et de la stratégie à adopter. Avec Isabelle Blanc, il est convenu d'un échange de dates rapides entre le Président et lui afin de pouvoir monter cet échange en visio.

En ce qui concerne la stimulation de la demande déjà programmée, Isabelle Blanc rappelle les éléments figurant dans la partie solution de la note destinée à nourrir ce débat :

Stimuler et accompagner la demande de façon intelligente

A l'heure actuelle, nous disposons de 2,7 millions de programmation FEDER susceptibles de donner lieu à l'émission de CSF en 2022, c'est notoirement insuffisant pour atteindre même les objectifs conventionnels du DO sur l'exercice de référence.

Il nous faut donc stimuler les demandes de paiement en amont.

Cela suppose de :

- demander un avis de démarrage des travaux auprès de tous les bénéficiaires dont les opérations ont été programmées depuis 6 mois (si travaux pas commencés voir si on continue ou pas en fonction des problèmes détectés),
- demander un avis de démarrage et inciter à une demande d'acompte si au moins 30.000 euros de dépenses réalisées pour tous les dossiers programmés depuis au moins un an et dont on n'a pas de nouvelles (traitement idem en fonction des difficultés rencontrées),
- contacter tous les bénéficiaires qui ont des projets arrivant en fin de délai de réalisation et qui n'ont pas sollicité le paiement du solde,
- anticiper au maximum les gros arrivages de DDP (demande de solde pour les lauréats de l'AAP accueil de 2018 qui ont tous été programmés en même temps, tous prorogés de trois mois et qui arrivent en fin de période de réalisation,
- proposer un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires pour le formatage des DDP notamment sur les opérations collaboratives d'un montant élevé afin d'éviter de perdre du temps en gestion ensuite quant à l'attente de pièces ou de justificatifs qui pourraient être fournis d'emblée (point d'attention particulier sur commande publique et frais salariaux)
- continuer les réunions pédagogiques DDP par zone géographique auprès des bénéficiaires comme réalisés fin 2021 quitte à les assortir de visites sur place obligatoires pour les dossiers d'investissement et qui permettent de mieux saisir les situations et de faire sauter certains blocages.
- pointer périodiquement en STC ou CERMAC avec les co-financeurs les dossiers qui arrivent en zone de solde et vérifier avec eux où en sont les versements des contreparties

afin de ne pas rester coincé car une demande de versement qui n'aurait pas été opérée par le bénéficiaire ou le fait qu'il n'y aurait plus de CP disponible en région ou département, surtout en fin d'année où se concentrent beaucoup de demandes.

Sur ce point, Sylvain Mathieu demande comment se passe le relationnel avec les régions. Il lui est répondu qu'ils sont globalement fluides en fonction des organisations et disponibilités propres à chacune. Les questions afférentes aux dossiers sont posées en STC et les correspondants massif s'efforcent d'y répondre avec les moyens dont ils disposent sachant que la fusion des régions a pu ralentir la communication interne et que les élections régionales ont engendré du retard dans la programmation comme dans le paiement des contreparties. Ce constat est valable également pour les départements et aussi pour l'État du fait de l'arrivée de plans ambitieux comme Avenir Montagne.

Isabelle Blanc signale un point de vigilance à avoir sur la disponibilité des crédits de paiement en fin d'année pour les projets en cofinancement. En effet, comme le FEDER intervient en dernier, si les cofinancements sollicités ne rentrent pas par ailleurs, les CSF ne peuvent être validés par le GIP et certifiés par l'AC donc pris en compte dans le calcul du seuil DO.

Emmanuel Ferrand interpelle sur les importants volumes de matière à gérer qui pourraient arriver au GIP si toutes les démarches envisagées sont mises en place. Cet élément est intégré dans le plan d'actions 2022 qui contient les préconisations suivantes.

Spécialiser les fonctions et les missions au sein de l'équipe

L'expérience 2021 a démontré que nous avons perdu beaucoup de temps de gestion à répondre à des audits ou des demandes de l'autorité de certification portant sur des opérations complexes souvent engagées en 2015 et 2016.

Vu que 70 % des membres l'équipe ont été renouvelés depuis début 2021, cette tâche est retombée sur les instructeurs/gestionnaires les plus expérimentés qui étaient fortement mobilisés par ailleurs sur la formation intra des jeunes recrues. Force est de constater que le GIP a subi ces opérations et que la dynamique de gestion en a pâti pour des résultats qui, en termes de taux d'erreur restent insatisfaisants.

Il semble donc tout à fait essentiel ainsi que nous venons de le voir d'intervenir le plus en amont possible pour sécuriser nos CSF et en améliorer au maximum la qualité pour éviter les retours à répétition chronophages et démoralisants.

Il convient également de rapprocher au maximum la vision des instructeurs et celle des gestionnaires.

De fait nous proposons de spécialiser notre suivi Synergie sur les outils de pilotage permettant d'identifier rapidement les points de vigilance à activer sur le formatage de la demande.

Les instructeurs et gestionnaires les plus expérimentés procéderaient à une analyse préalable des CSF avant de les confier aux jeunes gestionnaires et prendraient en charge le contact avec les bénéficiaires pour obtenir les documents manquants ou en accompagner qualitativement la fourniture.

La responsable juridique prendra en charge les dossiers passant en audit en lien avec le gestionnaire référent mais en prodiguant cet accompagnement du bénéficiaire et en assurant le lien direct avec l'auditeur tout au long de la procédure.

Renforcer notre force de frappe en gestion

Etant entendu que nous n'avions que 4 gestionnaire à plein temps en 2021 plus un ETP réparti sur plusieurs agents, il est proposé de mobiliser sur 2022 les crédits supplémentaires dégagés par les Régions en 2021 sur le budget du GIP pour recruter 2 gestionnaires supplémentaires et ainsi pouvoir produire plus de CSF sécurisés en amont et en aval. Ces gestionnaires seront probablement des recrues peu expérimentées qui nécessiteront un temps d'encadrement non négligeable mais avec notre organisation repensée, ils devraient pouvoir devenir plus rapidement opérationnels.

Il sera proposé des contrats d'un an dans un premier temps puisque cela ne peut fonctionner que si nous avons le volume de demandes de paiements en augmentation sensible à mettre en place en face. C'est la raison pour laquelle ce levier n'a pas été actionné en 2021 car avec un effectif limité à 5 gestionnaires à temps plein, nous avons réussi à traiter les demandes de paiement en temps et en heure par rapport à leur dépôt sur Synergie et même à résorber nos dossiers en stock.

Le nouveau calendrier et les mesures de gestion prévues dont le recrutement de deux nouveaux gestionnaires sont validées sans donner lieu à délibération.

6- Présentation, vote et discussion autour de la DM N°1 2021 et du BP 2022

Isabelle Blanc procède à l'explication de la construction de la DM qui obéit à deux principes : réalimentation des lignes insuffisamment dotées eu égard aux besoins réalisés et réinscription de recettes mal positionnées (cofinancement du poste de correspondant Synergie) ou non officialisée (dotation de compensation de l'Etat titrée sur 2021 mais pas budgétée sur cet exercice. L'idée générale est de produire une photographie budgétaire à fin 2021 la plus réaliste possible afin de partir en 2022 sur des bases totalement assainies. Le résultat final fait apparaître un excédent de fonctionnement de 137.410, 70 euros.

L'examen de la DM est l'occasion de lancer le débat sur l'évolution des contributions des régions qui sera repris pour l'examen du BP 2022.

La délibération n°12-12-03 est soumise au vote et validée à l'unanimité.
--

Concernant le BP, il est décidé de s'arrêter sur les points les plus importants en forte modification par rapport au BP 2022.

Pour ce qui est des contributions régionales, il est expliqué qu'elles sont en baisse de 28 % par rapport à l'année précédente car il n'y a pas d'opération spécifique prévue à cofinancer en dehors du solde du marché animation accueil partagé avec l'État et qui doit s'achever en mai 2022. Elles seront donc utilisées pour clôturer ce marché, prendre en charge le montant du recours gracieux présenté par la CC Lot, Comtal et Truyère (13 555 euros) et venir abonder le cofinancement de la masse salariale pour le volet restant à couvrir après l'intervention du FEDER sur l'assistance technique et celle de la dotation de compensation de l'État dès qu'elle aura été reversée au GIP. Elles s'établissent ainsi à 167 232 euros contre 238 328 euros l'an passé.

Sylvain Mathieu demande s'il y a une jauge de référence sur le montant de cette contribution des régions. Est présenté le tableau de calcul de ces contributions depuis 2014 où l'on note une stabilisation autour de 250.000 euros annuels jusqu'en 2018. Ensuite a été rajoutée à cette base qui provient pour l'essentiel de la clé de Montpellier, la subvention gestionnaire (pouvant aussi financer une externalisation du traitement des CSF) qui précédemment faisait l'objet d'une demande de subvention à part auprès des régions. Ce système s'avérant lourd et contraignant, il a été décidé de rajouter une part spécifique au montant des contributions régionales pour financer cette ingénierie dédiée ce qui a généré une augmentation artificielle globale importante de ces contributions. La clé de Montpellier, quant à elle (part de la population et du territoire qui, pour chaque, région est située sur le Massif central) a été actualisée en 2019.

Il est indiqué qu'à partir de 2024, les contributions régionales seront probablement beaucoup plus sollicitées pour financer l'ingénierie nécessaire à la clôture du programme qu'aujourd'hui du fait de l'arrêt du financement par le FEDER de l'assistance technique. Outre le fait que le GIP est un organisme interrégional et qu'il y a dans ces contributions un côté contribution de principe même s'il est affecté à des opérations importantes pour les 4 régions, il semble nécessaire de les maintenir à un certain niveau en complément de

l'importante somme relative à 4 années de dotations de compensation Etat qui devrait être reversée par la Région Aura début 2022 pour aider au financement des 600.000 euros de masse salariale annuelle en jauge 13 agents au GIP dont 8 gestionnaires.

Ce débat entraîne un questionnement sur le versement des 4 années de dotations de compensation par l'État au GIP via le budget de la région AURA et qui devrait être restitué au GIP début 2022. C'est effectivement une somme importante qui a déjà été utilisée pour équilibrer le budget du GIP cette année via le mécanisme des reports à nouveau (744 697,83 euros) Il faudra la gérer avec raison car elle sera utile chaque année pour financer l'ingénierie nécessaire à l'autorité de gestion. Pour 2022, son affectation est principalement proposée en constitution de réserve à hauteur de 645 168 euros.

En parallèle a été budgété le montant de la dotation de compensation de l'État au même montant que l'an passé (188 004,44 euros) avec ce qui nous sera restitué par ce dernier sur le cofinancement du reste du marché accueil (11 595 euros). Le versement de cette dotation d'État sera sollicité officiellement en deux fois sur l'exercice de référence 2022 auprès de la Région AURA afin de ne pas avoir à provisionner des recettes dues pour une mission exercée sur une période précise.

Par ailleurs la subvention animation Bois allouée par la Région Bourgogne Franche Comté a été définitivement soldée en 2021 et n'apparaît logiquement plus.

Enfin, le montant de FEDER à percevoir inscrit en recettes (286.500 euros) correspond à la moitié de l'AT salaire 2021/2022 dont le dossier sera à établir rapidement puisque l'AT salaire faisant l'objet du CSF à certifier début janvier concerne la fin de période 2020.

En dépense, la seule modification notable concerne le 6111 consacré à la sous traitance de l'autorité de gestion en chute libre du fait de la fin du marché accueil et de la non reconduction de l'externalisation de CSF auprès du cabinet Sirius.

<p>Le projet de budget primitif est mis au vote et approuvé à l'unanimité comme le programme d'activités pour 2022 qui n'a pas donné lieu à débat.</p>
--

7-Présentation du bilan et d'éléments prospectifs relatifs à l'animation du réseau et du pôle de ressources pour les politiques d'accueil et d'attractivité par l'ADEFPAT

A la demande du GIP et dans un but de sensibilisation aux enjeux de cette thématique sur le FEDER Massif, Audrey Fenestre et Bénédicte Dupré présentent un PowerPoint qui récapitule le bilan de l'intervention de l'ADEFPAT sur les trois dernières années dans le cadre du marché accueil qui s'achève en mai 2022. Cette synthèse comprend également quelques suggestions de préconisation sur les éléments à prendre en compte dans le cahier des charges du futur marché accueil.



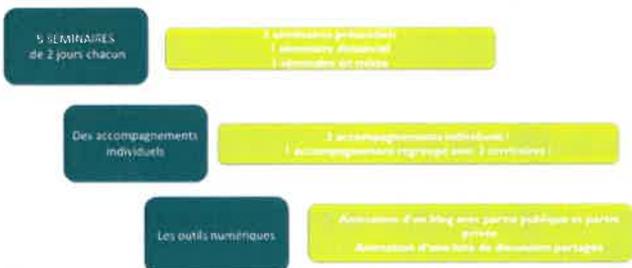
Plateforme Accueil Les attendus du « marché accueil »

- Accompagner individuellement les territoires afin de les aider dans la mise en place de leur stratégie d'accueil en prenant en compte leur niveau d'ancienneté et/ou de maturité dans la démarche, les particularités de leur territoire et de ses acteurs, l'anticipation de mutations économiques ou sociales fortes.
- Professionaliser les chargés de missions accueil par une montée en compétence qui pourra s'appuyer sur de l'apport d'expertise, de la co-formation, du transfert d'expérience
- Co-construire une démarche évaluative efficiente et appropriée par chaque territoire
- Animer le réseau des territoires « accueil », avec une ouverture sur les autres acteurs participant à l'attractivité des territoires



Texte pied de page

Plateforme Accueil : L'activité au 15/12/2021



Texte pied de page

Plateforme Accueil Les premiers éléments de bilan

- Une mise en réseau intéressante qui :
 - permet d'accélérer les prises de postes,
 - sert les chargés de mission de leur isolement,
 - Professionalise les chargés de mission en les faisant monter en compétence
 - renforce l'efficacité des chargés de mission (réussite des outils, méthode de travail)
 - favorise le transfert entre territoires.
- Une ouverture sur l'extérieur qui permet d'insuffler de l'énergie et de puiser de nouvelles idées
- Un réseau sur lequel s'appuyer en cas de questionnement ou de recherche de ressources
- La possibilité de rencontrer les financeurs de façon régulière
 - Un réseau ancien qui a eu peur du mal à s'autonomiser en raison : de la diversité des territoires et des missions, d'une répartition géographique large, d'une politique publique transversale, du fort turn-over des chargés de mission
 - un contexte (confinement/report des élections) qui a bouleversé leur feuille de route des chargés de mission
 - Un décalage entre les attentes évaluatives et les réalités de terrain, qui rend difficile l'appropriation
 - Peu de temps disponible pour des projets de coopération, au-delà de la plateforme
 - Des territoires avec un portage politique et des niveaux d'avancement dans les conventions différents

Texte pied de page

Plateforme Accueil Les premiers éléments de bilan



Texte pied de page

Plateforme Accueil Des pistes de préconisation

Dissocier la posture financeur de la posture animateur de réseau

Concevoir un réseau en mode agile et collaboratif

- Poursuivre des séminaires présentiels (1 seul par an mais de trois jours par ex)
- Proposer des webinaires thématiques sur des problématiques de fond ou de forme au besoin, résolvant les problèmes de distance et permettant le cas échéant à des élus de participer.
- Animer la communauté
- Faire le choix entre un blog interne sur la diffusion de la ressource ou un site vitrine sur les politiques d'accueil qui nécessitent de vrais compétences et moyens.

Aborder la question évaluative par une approche par l'impact social à intégrer

Texte pied de page

L'équivalent de cette synthèse qui devait être présenté par l'équipe du GIP sur la thématique des PPN est ajournée faute de temps en fin de séance. Elle sera représentée à l'AG de mars 2022.

Approuvé le : 06/04/2022

Le Président du GIP Massif central,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line extending to the right.

Philippe NAUCHE

